

LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Vos données personnelles sont traitées par votre kinésithérapeute, en tant que responsable de traitement, pour les finalités suivantes : gestion et tenue de votre dossier patient, gestion de vos rendez-vous, communication entre professionnels et structures de soins participant à votre prise en charge, établissement et télétransmission des documents pour la prise en charge de vos frais de santé par l'assurance maladie, tenue de la comptabilité, réalisation d'actes de télésoin.

↳ Qui peut avoir accès à vos données ?

Vos données peuvent être accessibles aux professionnels de santé concourant à la prévention et aux soins et aux organismes d'assurance maladie (y compris complémentaire). Vos données peuvent le cas échéant être transmises à des organismes de recherche dans le domaine de la santé et l'évaluation des pratiques de soins dans les conditions fixées par la réglementation. Vos données pourront également être accessibles aux sous-traitants du cabinet qui agissent uniquement sur les instructions de votre kinésithérapeute et dans le cadre strict de leurs missions.

↳ Pendant combien de temps vos données peuvent elles être conservées ?

Vos données sont conservées pendant vingt ans à compter de votre dernière prise en charge, sauf pour les mineurs de moins de huit ans pour lesquels les données sont conservées jusqu'à leur 28^{ème} anniversaire.

Comment exercer vos droits ?

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques au regard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD ») et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité ou à une limitation du traitement aux données personnelles vous concernant. Pour exercer vos droits, adressez-vous au cabinet de votre kinésithérapeute.

Vous disposez également du droit de déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) si vous l'estimez nécessaire.

